

Désignation des parties réservées	Longueurs réservées (en mètres)	
	Lit principal	Bras
<b>Canal de l'Oise à l'Aisne (navigable)</b>		
· <b>Réserve d'Abbécourt et Bichancourt</b> : sur la commune d'Abbécourt du Pk 0,000 à 0,074 et sur la commune de Bichancourt du Pk 0,074 à 0,500	500	
· <b>Réserve de l'écluse n°9 de Pargny-Filain</b> : 100m en amont rive droite côté bassin de Monampteuil et 50 m en aval de l'écluse.	150	
· <b>Réserve de l'écluse n°9 de Pargny-Filain</b> : 100m en amont rive gauche côté embarcadère et 50 m en aval de l'écluse.	150	
· <b>Réserve du souterrain de Bray-en-Laonnois</b> : du Pk 38 sur la commune de Chevreigny jusqu'au Pk 41 sur la commune de Bray-en-Laonnois.	3000	
· <b>Réserve du Pont Canal sur l'Aisne</b> , y compris le bassin régulateur de l'usine de Bourg-et-Comin jusqu'au pont de la D.967 sur la commune de Bourg-et-Comin.	350	
<b>Rivière Aisne (non canalisée)</b>		
· <b>Réserve du barrage de Berry-au-Bac</b> : de 100m en amont du barrage et jusqu'à 250m en aval de cet ouvrage sur la commune de Berry-au-Bac.	350	
· <b>Réserve de Bourg-et-Comin</b> : de 80m en amont du pont du canal sur la rivière Aisne jusqu'à 50m en aval du dit pont sur la commune de Bourg-et-Comin.	130	
· <b>Réserve de la frayère dite « le Champ Tordu »</b> située en rive droite de l'Aisne sur la commune de Maizy.		totalité
· <b>Réserve de la frayère située au lieu-dit « Le Port »</b> située en rive gauche de l'Aisne sur la commune de Vailly-sur-Aisne		totalité
<b>Rivière Aisne (canalisée)</b>		
· <b>Réserve du barrage de Villeneuve-Saint-Germain</b> - 100m en amont et 50m en aval du barrage sur la commune de Villeneuve-Saint-Germain.	150	
· <b>Réserve de l'écluse de Villeneuve-Saint-Germain</b> - 50m en amont et jusqu'au canal de fuite de l'usine des eaux en aval sur la commune de Villeneuve-Saint-Germain.		totalité
· <b>Réserve du canal de fuite de l'usine des eaux</b> au Pk 64,225 situé en aval de l'écluse de Villeneuve-Saint-Germain.		130
· <b>Réserve de la darse de Milempart</b> située au Pk 65,300 en rive gauche de l'Aisne sur la commune de Villeneuve-Saint-Germain.		185
· <b>Réserve du barrage de Vauxrot</b> - 505m en amont et 50m en aval sur les communes de Cuffies et Soissons.	555	
· <b>Réserve de l'écluse de Vauxrot</b> - 100m en amont et 50m en aval de l'écluse sur les communes de Cuffies et Soissons.		150
· <b>Réserve du barrage de Fontenoy</b> du Pk 78,280 (pointis amont) au Pk 78,566 (190m en aval du barrage de Fontenoy) sur la commune de Fontenoy.	250	

·	<b>Réserve de l'écluse de Fontenoy</b> - 50m en amont et 50m en aval de l'écluse sur la commune de Fontenoy.		100
·	<b>Réserve du barrage de Vic-sur-Aisne</b> du Pk 85,535 (pointis amont) au Pk 85,785 (pointis aval) sur la commune de Vic-sur-Aisne.	250	
·	<b>Réserve de l'écluse de Vic-sur-Aisne</b> - du pointis amont jusqu'à 50m en aval de l'écluse sur la commune de Vic-sur-Aisne.		150
<b>Canal latéral à l'Aisne (navigable)</b>			
·	<b>Réserve de la rigole d'alimentation de Berry-au-Bac</b> depuis la tête amont de l'ouvrage de la prise d'eau à Cormicy jusqu'à la jonction avec le canal latéral à l'Aisne.	1210	
·	<b>Réserve du chenal d'accès de l'écluse n°7 et n°8 de Celles-sur-Aisne</b> (depuis la tête aval de l'ouvrage jusqu'à 340m en aval sur la rive gauche et jusqu'au pointis inclus en rive droite).	340	
<b>Rivière Marne (canalisée)</b>			
·	<b>Réserve du barrage-écluse n°4 de Courcelles</b> - 50m en amont et 50m en aval de l'écluse rive droite et 50m en amont et 50m en aval du barrage rive gauche sur les communes de Trélou-sur-Marne et Courthiézy (51).	100	
·	<b>Réserve de la frayère de Jaulgonne</b> située en rive droite de la Marne du Pk 37,370 au Pk 37,500 sur la commune de Jaulgonne.		totalité
·	<b>Réserve du barrage-écluse n°5 de Mont-Saint-Père</b> - 50m en amont et 50m en aval de l'écluse sur les communes de Mont-Saint-Père et Fossoy.	100	
·	<b>Réserve de la frayère du faux-bras de l'île de Gland</b> en rive gauche de la Marne du Pk 45,850 au Pk 46,030 sur les communes de Blesmes et Fossoy.		totalité
·	<b>Réserve de la frayère de Château-Thierry</b> située en rive gauche de la Marne du Pk 51,770 au Pk 52,000 sur la commune de Château-Thierry.		totalité
·	<b>Réserve de la frayère du faux bras de l'île des Prêmeaux</b> en rive gauche de la Marne du Pk 54,020 au Pk 54,155 sur la commune d'Essômes-sur-Marne		Totalité
·	<b>Réserve de la frayère d'Aulnois</b> en rive droite de la Marne du Pk 54,250 au Pk 54,350 sur la commune d'Essômes-sur-Marne.		totalité
·	<b>Réserve du barrage-écluse n°6 d'Azy-sur-Marne</b> - 50m en amont et 50m en aval de l'écluse sur les communes d'Azy-sur-Marne et de Chézy-sur-Marne.	100	
·	<b>Réserve de la frayère de la basse berge d'Azy</b> rive droite de la Marne du Pk 58,040 au Pk 58,170 sur la commune d'Azy-sur-Marne.		totalité
·	<b>Réserve de la frayère du faux-bras de l'île de Romeny</b> du Pk 62,140 au Pk 62,340 sur la commune de Romeny-sur-Marne.		totalité
·	<b>Réserve du barrage-écluse n°7 de Charly</b> - 50m en amont et 50m en aval de l'écluse rive droite et 50m en amont et 50m en aval du barrage rive gauche sur les communes de Charly-sur-Marne et Pavant.	100	

### Canal de Saint-Quentin (navigable)

· Réserve de l'écluse n° 18 de Lesdins – 200 m en amont de l'écluse sur la commune de Lesdins.	200
· Réserve du Grand Souterrain de Riqueval du Pk 28,745 au Pk 29,045 (immédiatement avant la tête Nord du Grand Souterrain) sur la commune de Bony.	300
· Réserve du bout du bras mort au lieu-dit « La Fosse aux Hérons », en rive droite sur la commune de Vendhuile	250

### Rigole d'alimentation de l'Oise et du Noirrieu

· Réserve de la rigole du Noirrieu (depuis l'origine de la rigole jusqu'à un point situé 50m en aval) sur la commune de Vadencourt.	50
· Réserve de la rivière du Noirrieu - 100m en amont et 50m en aval du barrage de Vadencourt sur la commune de Vadencourt.	150
· Réserve de la rigole de Croix-Fonsomme du Pk 14,112 (tête aval du souterrain de la rigole de l'Oise et du Noirrieu) au Pk 14,512 (400m en aval) sur la commune de Croix-Fonsomme.	400
· Réserve de la rigole à Lesdins: du Pk 21,730 (fin de la partie couverte de la rigole de l'Oise et du Noirrieu) à la jonction avec le bief de partage du Canal de Saint-Quentin.	460

### Rivière Oise

· Réserve de la frayère dite « Queue d'étang de Blangy » sur l'Oise sur la commune d'Hirson	300	totalité
· Réserve de la frayère dite « Le Muid Semery » en rive droite de l'Oise sur la commune de Guise	200	totalité
· Réserve de la frayère dite « entre deux eaux » en rive gauche de l'Oise sur la commune de Guise		totalité
· Réserve de la frayère dite "la Prairie Saint-Germain" en rive droite de l'Oise sur la commune de Lesquielles-Saint- Germain.		totalité
· Réserve de la frayère dite "le Bois Barbet" située en rive droite de l'Oise (ancien méandre annexe de la rivière) sur la commune de Tergnier.		totalité
· Réserve de la frayère dite « Entre Deux Rieux » en rive gauche de l'Oise sur la commune de Flavigny-le-Grand.		totalité
· Réserve de la frayère dite « Les Warnelles » en rive droite de l'Oise sur la commune d'Etréaupont.		totalité
· Réserve de Chauny depuis le barrage de la Soudière jusqu'à 50m en aval de cet ouvrage et 50m en amont sur la commune de Chauny	150	
· Réserve de la frayère dite « le Petit Marais » située sur le canal d'aménée des Eaux Froides (rives gauche et droite) de la prise d'eau sur l'Oise jusqu'au pont d'accès de la piscine sur la commune de Beautor.	500	

### Rivière Ourcq

- **Réserve de la frayère dite « Ancien moulin Lecomte »** en rive droite de l'Ourcq, sur la commune de Marizy-Sainte-Geneviève totalité
- **Réserve de la frayère dite « Plaine du moulin »** en rive gauche de l'Ourcq, sur la commune de Marizy-Saint-Mard totalité

### Rivière Serre

- **Réserve de la frayère d'Assis-sur-Serre** située rive gauche de la rivière en aval du pont du chemin de fer (ancien lit) sur la parcelle ZO n° 26 sur la commune d'Assis-sur-Serre. totalité

### Ru dit "Le Fossé des Marais"

- **Réserve "Le Fossé du Marais"** sur les parcelles AD n°6-8-41-42-45-47-48 et AE n°4-5-123-125-126-127-128 d'Anguilcourt-le-Sart ainsi que les parcelles AD n°38-42 de Danizy. totalité

### Plan d'eau des vallées de l'Ailette et de la Bièvre

- **Réserve du pont de la RD19** : de 25 mètres de part et d'autre de la maçonnerie du pont de la route départementale N°19, côté zone de pêche de la Bièvre 50
- **Réserve de la vanne** : 25 mètres de part et d'autre de l'axe de la vanne, sur la commune de Neuville-sur-Ailette 50
- **Réserve du plan d'eau de l'Ailette** : totalité de la partie centrale du plan d'eau y compris les berges correspondantes totalité

### Rivière Vesle

- **Réserve de la frayère dite « Pré de Blanzly »** en rive droite de la Vesle, sur la commune de Courcelles-sur-Vesle 60 totalité

### Rivière Ailette

- **Réserve de la frayère dite « Les Prés des Guillemets »** en rive gauche de l'Ailette, sur la commune de Vauxaillon totalité
- **Réserve de la frayère dite « Les Marais du pont Oger »** en rive droite de l'Ailette, sur la commune d'Urcel totalité

### Ruisseau du Moulin Mont Saint-Jean

- **Réserve du ruisseau pépinière du ruisseau du Moulin Mont Saint-jean** du pont de la SNCF jusqu'à la confluence avec le Ton, sur la commune de Logny-lès-Aubenton 250

### Rivière Vilpion

- **Réserve dite « La Sablière »** : du pont de la SNCF au pont de la RN2 à Lugny 1100

### Ruisseau de Vigneux

· **Réserve du ruisseau pépinière du Vigneux**, du pont de la RD58 jusqu'à la confluence avec la Serre, sur les communes d'Agnicourt-et-Séchelles et Chaourse 800

**Ruisseau du Sourieux**

· **Réserve du ruisseau pépinière du Sourieux** jusqu'à la confluence avec la Serre, sur la commune d'Agnicourt-et-Séchelles 700